

Les ordinateurs seront gratuits pour les futurs lycéens du Grand Est

La Région Grand Est a décidé d'offrir l'équipement informatique aux futurs élèves de seconde des lycées qui passeront au numérique (4.0) en Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne. La mesure de gratuité s'appliquera à la rentrée de septembre. Près de 100.000 familles sont concernées.

À la rentrée de septembre, tous les nouveaux lycéens qui entreront en classe de seconde bénéficieront d'un équipement informatique gratuit, qu'ils pourront conserver au terme de leurs études secondaires. La mesure pourra être étendue aux élèves de première et de terminale si leur établissement décidait de devenir lycée 4.0 sur la totalité de ses niveaux (le livre numérique supplante le manuel papier).

Près de 100.000 familles bénéficieront de la décision prise par l'exécutif régional, confirme ce mardi Jean Rottner à L'Est Républicain. « C'est une décision politique forte qui permettra un égal accès à tous au numérique », souligne le président de la Région Grand Est.

Le projet de gratuité du matériel informatique était à l'étude depuis le début de l'année. Dévoilé partiellement lors de la session du conseil régional à Metz les 21 et 22 janvier puis à la réunion des proviseurs des lycées du Grand Est tenue à Nancy le 29 janvier.

« Décision dans les prochains jours », promettait alors Jean Rottner.

Le choix opéré est loin d'être neutre sur le plan budgétaire : le coût de la mesure pour la prochaine rentrée est évalué à 24 M€, autant l'année suivante, 10 en 2021, et 12 en 2022 pour boucler le programme de la numérisation des 353 lycées (dont 116 privés) amorcée à la rentrée 2017 avec une première vague de 49 lycées puis une deuxième de 62, dans des conditions parfois difficiles.

Un modèle unique

Jean Rottner opte pour la généralisation numérique à toutes les classes de seconde, saisissant l'occasion de la réforme du lycée et des programmes. « Les lycées qui souhaitent différer leur entrée dans le 4.0 d'un an le pourront sur décision rectorale », indique toutefois le président de la Région.

Pour optimiser l'achat du matériel, et sa maintenance, le choix entre deux ordinateurs portables et une tablette est évacué au profit d'un seul type de matériel, un modèle unique d'ordinateur.

Le choix de la gratuité et de la généralisation s'accompagne d'une batterie de mesures, « prises à la lumière des remontées du terrain, après avoir écouté les parents et les proviseurs. Chaque chef d'établissement disposera d'un fonds d'urgence, et pourra prêter du matériel en cas de casse, perte, ou d'incidents divers. Une



Le 29 janvier dernier, lors de la réunion des proviseurs, Jean Rottner annonçait « la mise à l'étude de la gratuité de l'équipement informatique pour les lycées ». Photo ER/Patrice SAUCOURT

hotline sera à la disposition des enseignants et des proviseurs. Nous passons de 76 à 98 référents-intervenants dans les lycées. Nous avons également augmenté la puissance des réseaux wifi », énumère Jean Rottner.

« Après avoir insisté auprès de Jean-Michel Blanquer, qui met les moyens, nous avons simplifié et sécurisé l'accessibilité et nous avons décidé d'écarter les éditeurs qui se limitaient à produire des livres en PDF, sans enrichissement numérique », complète le président de la Région.

Philippe RIVET

Lycée numérique : quatre régions rejoignent le Grand Est

Un lycée 4.0 est un établissement qui remplace le manuel papier traditionnel par le manuel numérique. Ce choix, la Région Grand Est a décidé de le faire dès 2017, ce qui lui permettait de faire coup double : régler la question délicate de l'harmonisation des aides aux lycéens, dont les modalités variaient d'une ex-région à l'autre, et entrer de manière volontariste dans la modernité numérique. Quatre nouvelles régions lui emboîtent aujourd'hui le pas : les régions Sud, Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire, Occitanie ; cette dernière a fait le choix, comme le Grand Est, d'assurer la gratuité de l'équipement informatique pour les lycéens.